



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

news.admin.ch

Construction du tunnel de l'Eppenber : la Confédération donne son feu vert

Berne, 04.09.2014 - Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a approuvé le projet des CFF visant l'aménagement à quatre voies du tronçon Olten – Aarau comprenant notamment la construction du tunnel de l'Eppenber. Certains travaux préparatoires démarrent en septembre 2014.

L'aménagement à quatre voies du tronçon Olten – Aarau d'ici à 2020 mettra un terme à l'un des principaux goulets d'étranglement sur l'axe ferroviaire Est-Ouest. Les éléments essentiels de ce projet sont la construction du tunnel de l'Eppenber, long de 3 km, d'une quatrième voie sur une section de 2,5 km entre Dulliken et Däniken ainsi que divers aménagements sur les accès à la gare d'Olten. L'objectif consiste avant tout à augmenter les capacités sur ce tronçon. Cela permettra de stabiliser l'exploitation et d'étendre l'offre. Ce projet dévisé à 800 millions de francs fait partie du programme fédéral de développement de l'infrastructure ferroviaire « ZEB ».

Le projet des CFF a été mis à l'enquête publique du 29 avril au 28 mai 2013 auprès des communes concernées. Plus de 100 oppositions ont été déposées ; elles concernaient notamment les immissions inhérentes aux travaux de construction et à la future exploitation ainsi que la protection des eaux souterraines. La procédure dirigée par l'Office fédéral des transports (OFT) a permis de régler la plupart des cas. Le DETEC a délivré l'approbation des plans de ce projet d'envergure. Les parties impliquées peuvent attaquer cette décision devant le Tribunal administratif fédéral dans un délai de 30 jours.

Les CFF envisagent de démarrer le chantier du tunnel de l'Eppenber au printemps 2015. Eu égard à la protection des sols et au calendrier fixé, les CFF ont été exceptionnellement autorisés à procéder dès septembre 2014 aux travaux de déblaiement de la couche d'humus à Gretzenbach et à Wöschnau, avec l'accord du canton de Soleure et de l'Office fédéral de l'environnement.

Adresse pour l'envoi de questions:

Office fédéral des transports
Service de presse
058 462 36 43
presse@bav.admin.ch

Auteur:

Office fédéral des transports
Internet: <http://www.bav.admin.ch>⁽¹⁾

Tous les liens de cette(s) page(s)

1. <http://www.bav.admin.ch>

Chancellerie fédérale

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr>